

Une délinquance hors norme

Insee Analyses Mayotte • n° 30 • Novembre 2021

La délinquance d'appropriation est particulièrement forte à Mayotte. En 2018 ou 2019, 18 % des ménages déclarent avoir été victimes d'un cambriolage ou d'un vol sans effraction, soit quatre fois plus qu'en France métropolitaine. De plus, les habitants de Mayotte sont personnellement trois fois plus victimes de vols avec ou sans violences. Les vols sont aussi plus souvent aboutis, les multi-victimes plus nombreuses et le recours à la violence ou aux menaces beaucoup plus fréquent que dans l'Hexagone. Ainsi, une personne sur dix a subi une violence physique au cours des deux dernières années. Les vols de véhicules à moteur ou d'objets dans la voiture, pour ceux qui en possèdent, ou les vols de végétaux ou d'animaux sur les terrains sont aussi fréquents.

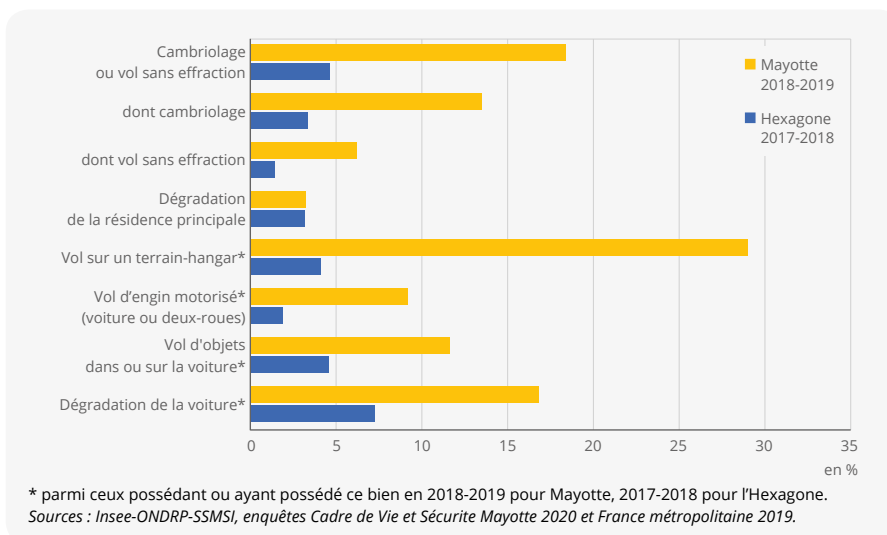
Pourtant, la part de victimes ayant déclaré avoir déposé plainte dans un commissariat de police ou une brigade de gendarmerie est faible. Quand il s'agit d'une atteinte à leur résidence principale, les victimes, rarement assurées, n'en voient le plus souvent pas l'utilité.

Le sentiment d'insécurité est très fort à Mayotte : près de la moitié des personnes se sentent en insécurité souvent ou de temps en temps, à leur domicile ou dans leur quartier, soit cinq à six fois plus que les habitants de l'Hexagone.

Par ailleurs, 6 % des adultes déclarent avoir été victimes de violences physiques intrafamiliales ou de violences sexuelles dans le ménage ou en dehors, soit deux fois plus que dans l'Hexagone.

À Mayotte, le niveau de délinquance était jusqu'à maintenant mesuré à travers les seules statistiques de crimes et délits enregistrés par la police ou la gendarmerie. La première enquête de victimation auprès des habitants, qui s'est déroulée en 2020 sur le territoire, permet de compléter le dispositif. Elle vise à connaître les faits de délinquance dont les ménages et leurs membres ont pu être victimes durant les deux années précédentes (2018 et 2019) et permet de recueillir leur opinion concernant leur cadre de vie et la sécurité. Les résultats de cette enquête montrent que le niveau de délinquance est bien plus élevé à Mayotte qu'en France métropolitaine et que dans les autres départements et régions d'Outre-mer (Drom). Pourtant, la part de victimes ayant

► 1. Taux de victimation des ménages par type de délinquance



En partenariat avec :



MINISTÈRE
DES OUTRE-MER

Liberté
Égalité
Fraternité

Cette étude a été réalisée dans le cadre d'un partenariat entre l'Insee et la Direction générale des Outre-mer.

déclaré avoir déposé plainte dans un commissariat de police ou une brigade de gendarmerie est faible.

Une atteinte aux biens hors norme

En 2018 ou 2019, 18 % des ménages mahorais ont été victimes d'au moins un **cambriolage** (y compris tentative) ou d'un vol sans effraction ► **figure 1** . Cette part est quatre fois plus élevée que dans l'Hexagone en 2017 et 2018. Elle est aussi nettement plus forte que dans les autres Drom : de 7 % des ménages concernés en Martinique à 13 % en Guyane pour les années 2013 et 2014.

Il n'est pas rare à Mayotte que les ménages aient subi plusieurs cambriolages ou vols sans effraction au cours des deux dernières années. Ainsi, le nombre de tels actes déclarés pour 1 000 ménages dans le cadre de l'enquête est six fois plus élevé à Mayotte que dans l'Hexagone.

Les **logements en dur** , principalement des maisons individuelles, sont le plus souvent la cible des cambrioleurs : 20 % des ménages qui y résident ont été victimes d'un vol sans effraction ou d'un cambriolage en 2018 ou 2019. Ces logements sont pourtant plutôt sécurisés à Mayotte : près de quatre sur dix disposent de barreaux aux fenêtres, un sur dix d'une porte blindée. Les immeubles, rares, peuvent recourir à un gardien et des fils de fer barbelés sont parfois apposés autour de leur enceinte. En revanche, il est rare que les logements soient dotés d'alarmes. De leur côté, les **habitations de fortune** (logements en tôle, etc.) sont démunies de toute protection, ce qui pourrait faciliter l'intrusion. Cependant, les ménages qui y résident déclarent moins souvent être victimes de cambriolages ou de vols sans effraction (13 %) que les autres habitants : cela pourrait être lié au dénuement dans lequel ils vivent le plus souvent. Tous types d'habitats confondus, les ménages victimes rapportent que lors d'un cambriolage, une porte a été forcée six fois sur dix, une fenêtre deux fois sur dix, et le logement atteint par escalade deux fois sur dix. Au moment du cambriolage ou du vol sans effraction, dans plus de six cas sur dix, une personne du ménage se trouvait dans le logement. Dans l'Hexagone, ces délits surviennent le plus souvent en l'absence des occupants du logement. L'auteur ou les auteurs des faits, lorsqu'ils sont vus, sont très rarement connus des victimes à Mayotte.

La probabilité d'être victime d'un cambriolage ou d'un vol sans effraction augmente avec les revenus. Ainsi, 14 % des ménages à **très bas revenus** ont été victimes de cambriolages ou de vols sans effraction en 2018 ou 2019. Cette part s'élève à 20 % des ménages à **bas**

revenus et à 22 % des ménages **non pauvres** . Ce ne sont pas pour autant les **villages aux conditions de vie un peu plus favorables** que les autres, mais les **villages aux conditions de logement précaires** [Thibault, 2019], qui abritent aussi des populations non pauvres, qui sont les plus vulnérables. Principalement implantés autour de Mamoudzou, leur taux de victimation atteint 22 %. Dans les villages aux conditions de vie un peu plus favorables, situés majoritairement sur le littoral ouest, celui-ci s'élève à 18 %.

Les téléphones portables sont les biens les plus fréquemment dérobés lors des atteintes à la résidence principale (dans 31 % des cas, soit trois fois plus que dans l'Hexagone). Le vol d'argent (liquide, chèque, carte bancaire) concerne 27 % des cas décrits, le matériel informatique 24 % et les vêtements 21 %. Les bijoux, qui arrivent en tête des objets dérobés dans l'Hexagone ou les autres Drom (28 % des actes décrits), concernent seulement 14 % des cambriolages aboutis (avec vol effectif) ou vols sans effraction à Mayotte. La valeur des objets dérobés est nettement plus faible que dans l'Hexagone : lors d'un cambriolage, 58 % des ménages qui en sont victimes estiment leur valeur à moins de 1 000 euros (37 % dans l'Hexagone), tandis que 12 % l'évaluent à plus de 2 500 euros (35 %).

Très peu de plaintes déclarées

Les ménages victimes d'un cambriolage ou d'un vol sans effraction déclarent se rendre rarement à la police ou à la gendarmerie pour signaler les faits qu'ils ont subis. Pour un cambriolage, seulement 32 % des ménages se sont déplacés, et 27 % ont déposé plainte (respectivement 57 % et 49 % dans

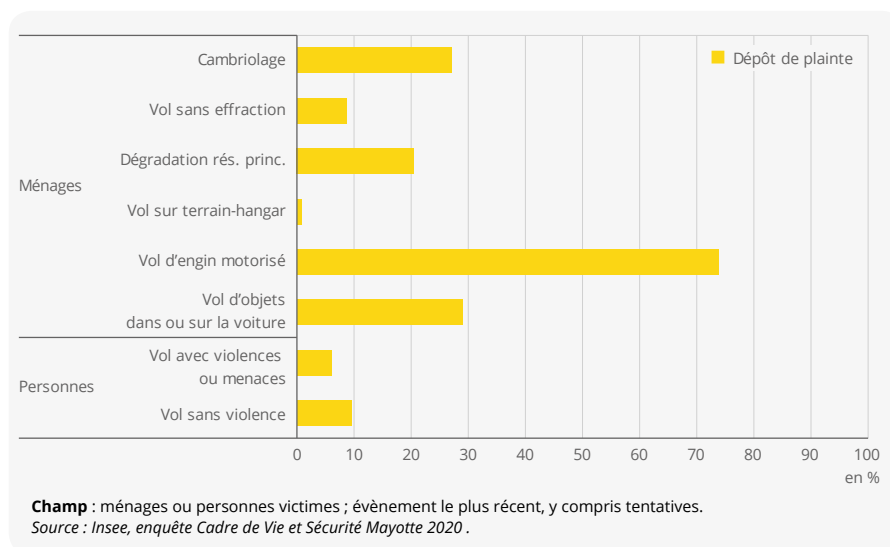
l'Hexagone) ► **figure 2** . Lorsque le cambriolage est suivi d'un vol effectif, l'écart est plus important encore : 31 % des ménages de Mayotte ont déposé plainte contre 71 % dans l'Hexagone. La faible valeur des biens dérobés ne justifie qu'en partie le très faible nombre de déclarations à la police ou à la gendarmerie. Le défaut d'assurance et la faible utilité ressentie par la population expliquent aussi ce faible niveau de signalement. En effet, les ménages sont rarement assurés pour leur résidence principale à Mayotte : seulement 13 % des ménages victimes déclarent être assurés au moment du cambriolage, contre 87 % dans l'Hexagone. L'indemnisation par l'assurance, qui peut être un des objectifs du dépôt de plainte, n'est donc pas un élément suffisamment incitatif à Mayotte. Par ailleurs, parmi les ménages qui ne se sont pas déplacés auprès des forces de sécurité, cinq sur dix déclarent qu'ils n'en ont pas vu l'utilité et ou que cela n'aurait servi à rien (trois sur dix dans l'Hexagone), deux sur dix que ce n'était pas assez grave (quatre sur dix dans l'Hexagone).

Les terrains, les véhicules et les personnes ne sont pas épargnés

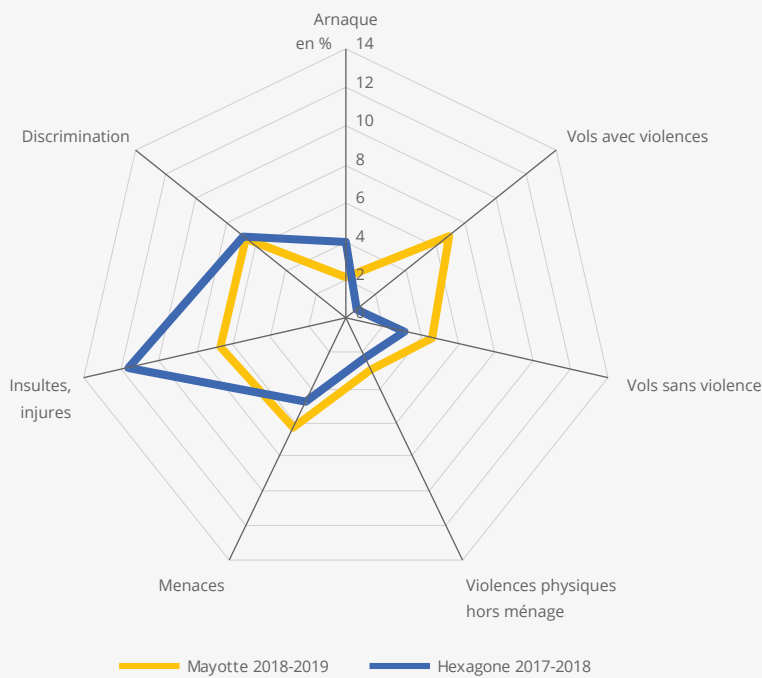
Près de trois ménages sur dix possèdent un autre bien que leur logement à Mayotte, principalement un terrain sur lesquels ils cultivent des fruits et légumes ou peuvent élever des animaux. Au cours de 2018 ou 2019, trois sur dix ont été victimes d'un vol de végétaux et/ou d'animaux. La valeur estimée du vol est presque toujours inférieure à 500 euros.

Les moyens de transport individuels sont rares à Mayotte. Seulement trois ménages sur dix possèdent une voiture, un sur dix

► 2. Taux de plainte formelle auprès de la police ou de la gendarmerie selon le type de victimation à Mayotte



► 3. Taux de victimation des personnes par type de délinquance



Champ : personnes de 14 ans ou plus.
Sources : Insee-ONDRP-SSMSI, enquêtes Cadre de vie et sécurité Mayotte 2020 et France métropolitaine 2019.

un deux-roues motorisé et autant un vélo. Parmi ceux qui possèdent un véhicule motorisé, près d'un sur dix ont subi un vol ou une tentative de vol au cours des deux dernières années, soit quatre fois plus que dans l'Hexagone. Ils déclarent avoir déposé plainte dans 74 % des cas. Les vols d'objets dans ou à l'extérieur de la voiture concernent 12 % des ménages qui en possèdent, soit deux fois plus qu'en France métropolitaine. Les dégradations (bris de vitre, caillassages) concernent 17 % des ménages équipés à Mayotte, contre 7 % dans l'Hexagone.

Outre les atteintes portées à la résidence principale et aux véhicules, les personnes sont également directement victimes de vols ou de tentatives de vols, avec ou sans violences. En 2018 ou 2019, 11 % des personnes âgées de 14 ans ou plus en ont été victimes, soit trois fois plus que dans l'Hexagone ► **figure 3**. Comme pour les atteintes aux biens de la résidence principale, les personnes ayant subi plusieurs vols sont plus nombreuses à Mayotte, le nombre d'actes pour 1 000 personnes de 14 ans ou plus étant quatre fois supérieur à l'Hexagone. Les téléphones portables (55 % des vols) et l'argent liquide (27 %) sont les premiers biens concernés.

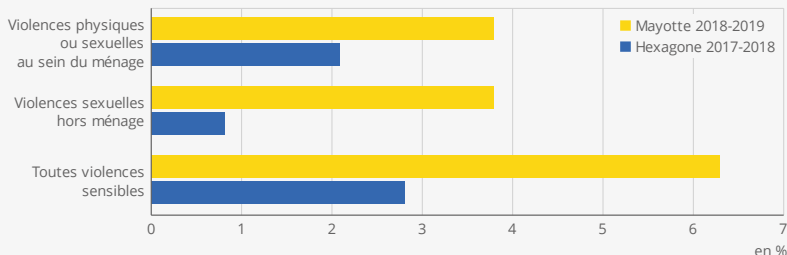
► Davantage de violences « sensibles » mesurées et des refus de répondre bien plus fréquents que dans l'Hexagone

À Mayotte, 6 % des adultes déclarent avoir été victimes de violences physiques commises au sein du ménage et/ou de violences sexuelles dans ou hors ménage en 2018 ou 2019. C'est deux fois plus que dans l'Hexagone ► **figure 4**. Les deux tiers des victimes sont des femmes. Les violences au sein du ménage, qu'elles soient physiques ou sexuelles, concernent 4 % des personnes qui ne vivent pas seules. C'est près de deux fois plus que dans l'Hexagone. S'il s'agit majoritairement de violences physiques, les violences sexuelles au sein du ménage sont aussi plus fréquentes. En dehors du ménage, 4 % des adultes déclarent avoir subi des violences sexuelles en 2018 ou 2019. Par ailleurs, 9 % des adultes de 18 à 75 ans déclarent qu'on a cherché à les embrasser ou les caresser contre leur volonté, ou avoir subi d'autres gestes déplacés.

Un questionnaire particulier pour les violences sensibles

Les violences commises au sein du ménage ou les violences sexuelles hors ménage font l'objet d'un questionnaire particulier dans le cadre de l'enquête. L'adulte répondant, âgé de 18 à 75 ans, est isolé et muni d'un casque. Il lit ou écoute les questions sur ordinateur (une traduction en shimaoré est disponible) et les réponses ne sont ni entendues ni connues des autres personnes du ménage. Malgré ce dispositif, certaines personnes refusent de répondre, ces refus étant beaucoup plus fréquents à Mayotte que dans l'Hexagone. Une part de ces refus renvoie à la situation de personnes subissant des violences physiques ou sexuelles au sein du ménage mais qui préfèrent ne pas répondre à ce sujet sensible.

► 4. Taux de victimation pour les violences « sensibles »



Champ : personnes de 18 à 75 ans.
Sources : Insee-ONDRP-SSMSI, enquêtes Cadre de vie et sécurité Mayotte 2020 et France métropolitaine 2019.

Des actes plus violents

Les vols avec violences ou menaces sont les plus répandus, contrairement à ce qui est observé au niveau national : 7 % des personnes de 14 ans ou plus en ont été victimes en 2018 ou 2019, soit dix fois plus qu'en France métropolitaine. Ils sont aussi plus souvent aboutis, sept sur dix donnant lieu à un vol effectif contre cinq sur dix dans l'Hexagone. Les jeunes de moins de 25 ans et les hommes en sont les principales victimes, sans réelle distinction selon le niveau de vie. Les vols avec violences ou menaces sont néanmoins plus fréquents pour les personnes qui résident dans des villages où les conditions de vie sont un peu plus favorables.

Lors des faits, 49 % des victimes déclarent avoir été menacées d'une arme (arme blanche ou objet tel que bâton, tesson de bouteille, etc.), contre 32 % dans l'Hexagone. La moitié des victimes déclarent également avoir été physiquement violentées lors de l'évènement (giffes, coups de poings, étranglement, brûlure, etc.).

Huit fois sur dix, les vols avec violences sont commis par plusieurs personnes. Dans presque tous les cas, l'auteur ou les auteurs étaient exclusivement des hommes. La moitié des victimes déclarent connaître l'auteur ou au

moins l'un d'entre eux, personnellement ou de vue. D'après les victimes, 66 % des agressions impliqueraient un ou plusieurs mineurs (41 % dans l'Hexagone).

Les déclarations auprès de la police ou de la gendarmerie pour les vols avec violences ou menaces sont particulièrement rares. Seulement 14 % des victimes déclarent s'être déplacées auprès des forces de sécurité, et seules 6 % ont formellement déposé plainte *in fine*. Dans l'Hexagone, 46 % des victimes se sont déplacées, 38 % ayant déposé formellement plainte.

À Mayotte, parmi les personnes qui ne se sont pas déplacées auprès des forces de sécurité, quatre sur dix déclarent que cela n'aurait servi à rien, et deux sur dix invoquent la peur des représailles. Celle-ci est plus forte encore parmi les jeunes de moins de 25 ans, qui représentent les trois quarts des victimes.

En dehors de la **délinquance d'appropriation**, les personnes peuvent également être victimes de

violences « gratuites ». À Mayotte, 3 % des personnes âgées de 14 ans ou plus ont subi des violences physiques gratuites en dehors du ménage (2 % dans l'Hexagone), plus fréquemment des hommes que des femmes. Là encore, la moitié des victimes connaissent de vue ou personnellement l'auteur ou au moins un des auteurs, et elles ont peu souvent porté plainte.

Hors ménages et hors situation de vol ou de violences physiques, les personnes peuvent recevoir des menaces ou subir des insultes. Les insultes sont deux fois moins fréquentes que dans l'Hexagone, mais les menaces le sont autant.

Par ailleurs, 7 % des personnes déclarent avoir été victimes de comportements discriminatoires au cours des deux dernières années. À Mayotte, cinq victimes de discrimination sur dix considèrent qu'elle est due à leurs origines, et deux sur dix à leur couleur de peau. L'origine est citée très majoritairement par les natifs de l'étranger. En revanche, la discrimination liée au genre est très peu mentionnée à Mayotte,

alors qu'elle concerne 20 % des personnes discriminées dans l'Hexagone. Lorsqu'un traitement défavorable discriminatoire a été subi, l'évènement a eu lieu principalement lors de l'accès à un lieu public (restaurant, boîte de nuit, magasin), lors de la recherche d'un logement ou au travail.

Un fort sentiment d'insécurité

Face à la fréquence des actes de délinquance, le sentiment d'insécurité est très fort à Mayotte. Il dépasse de loin tous les standards de la métropole ou des autres Drom : 48 % des personnes se sentent personnellement en insécurité, souvent ou de temps en temps, à leur domicile, et 52 % dans leur quartier [Grangé, 2021]. C'est cinq à six fois plus que dans l'Hexagone. Plus de la moitié des personnes considèrent que l'action de la police est peu satisfaisante ou pas du tout, contre un tiers dans l'Hexagone. ●

Claire Grangé, Insee

► Source

Chaque année depuis 2007 en France métropolitaine, l'Insee, l'Observatoire national de la délinquance et des réponses pénales (ONDRP) et, depuis 2015, le Service statistique de la sécurité intérieure (SSMSI) réalisent une enquête de victimation intitulée « Cadre de vie et sécurité » (CVS). Elle s'est déroulée pour la première fois à Mayotte en 2020 en partenariat avec la Direction générale des Outre-mer (DGOM). Cette enquête concerne les personnes qui vivent en logement ordinaire et les victimations subies en 2018 et 2019. L'échantillon porte sur 1 112 ménages répondants, 1 043 personnes de 14 ans ou plus et 849 personnes de 18 à 75 ans pour le volet « violences sensibles ». L'enquête n'ayant pas été menée en 2020 en France métropolitaine, les comparaisons portent sur le millésime 2019 (victimations subies en 2017 ou 2018).



Retrouvez plus de données et téléchargement sur www.insee.fr

► Définitions

Juridiquement, un **cambriolage** correspond à un vol qualifié d'un bien ou d'une somme d'argent, au moyen d'une effraction d'entrée, d'un usage de fausse clef ou encore par escalade de l'habitation. La tentative de cambriolage est considérée par la justice comme une infraction caractérisée, et sera donc jugée au même titre qu'un cambriolage « abouti ».

La **délinquance d'appropriation** comprend tous les actes dont l'objectif est le vol (cambriolage, vol sans effraction, vol de voiture, vol sur individu, etc.).

Les ménages ont été classés en trois catégories de revenus déclarés lors de l'enquête : les **ménages à très bas revenus** , qui sont les 40 % les plus pauvres et qui correspondent approximativement à ceux qui vivent sous le seuil de pauvreté local ; les **ménages à bas revenus** , qui sont les 40 % en situation intermédiaire ; les **ménages non pauvres** , qui correspondent aux 20 % de ménages aux revenus déclarés les plus élevés. Ces ménages non pauvres sont approximativement les ménages qui vivent au-dessus du seuil de pauvreté national.

Le parc de logements comporte trois catégories selon l'aspect du bâti. Les habitations dont les murs sont en tôle et celles dont les murs sont constitués de végétal, terre ou bois sont regroupées sous l'appellation « **habitations de fortune** ». Les autres habitations (murs en parpaings, briques, etc.) sont dénommées « **logements en dur** ».

Une typologie des villages a permis de répartir les villages de Mayotte en quatre catégories selon les conditions de vie de leurs habitants [Thibault, 2019]. Dans cette étude, deux catégories de villages ont été conservées pour l'analyse des victimations subies : les **villages cumulant les difficultés** (aux conditions de vie les plus difficiles) et les **villages aux conditions de logement précaires** (qui présentent un degré de mixité assez important, avec notamment des populations non pauvres). Les villages aux « conditions de vie supérieures à la moyenne » et ceux aux « conditions de vie les plus favorables » ont été regroupés sous la dénomination « **aux conditions de vie un peu plus favorables** ».

► Pour en savoir plus

- **Grangé C.**, « Six habitants sur dix se sentent en insécurité - Cadre de vie et Sécurité à Mayotte », *Insee Flash Mayotte* n° 127, novembre 2021.
- **Service statistique de la Sécurité intérieure (SSMSI)**, « Insécurité et délinquance en 2020 : bilan statistique », *Hors collection*, avril 2021.
- **Merceron S.**, « Les inégalités de niveau de vie se sont creusées - Revenus et pauvreté à Mayotte en 2018 », *Insee Analyses Mayotte* n° 25, juillet 2020.
- **Thibault P.**, « Des conditions de vie inégales entre villages - Les villages de Mayotte en 2017 », *Insee Analyses Mayotte* n° 22, octobre 2019.
- **Genay V., Merceron S.**, « 256 500 habitants à Mayotte en 2017 - La population augmente plus rapidement qu'avant », *Insee Analyses Mayotte* n° 15, décembre 2017.

